

## LE JEUNE

PRÉNOM / NOM : .....

COLLEGE : .....

CLASSE FREQUENTÉE : .....

## LA FAMILLE

NOM DE LA OU DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'ENFANT :

.....

Le jeune participera aux séances d'accompagnement scolaire (2 séances obligatoires) :

6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup>

4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup>

Lundi de 17h30 à 19h

Mardi de 17h30 à 19h

Jeudi de 17h30 à 19h

Vendredi de 17h30 à 19h

*Heure de fin de cours :*

*Heure de fin de cours :*

Le jeune s'engage à respecter les consignes données par l'équipe et les règles de vie collective : avoir un langage et une attitude respectueux face aux accompagnateurs scolaires et aux autres jeunes, s'investir dans les ateliers et/ou activités proposés et aller voir l'équipe d'encadrement si un problème est rencontré.

La famille s'engage à prévenir le coordinateur en cas de retard ou d'absence du jeune, se rendre disponible pour les entretiens individuels de bilans semestriels et être attentif à toute correspondance.

Elle accepte de recevoir une information concernant les actions d'aide à la parentalité mises en place par le Service Jeunesse.

### **Le jeune**

Dans le cadre de l'accompagnement scolaire, je soussigné(e)..... atteste avoir pris connaissance du fonctionnement et du règlement et je m'engage à le respecter.

Signature du jeune :

### **La famille**

Je, soussigné(e)..... accepte la participation de mon enfant à l'accompagnement à la scolarité et atteste avoir pris connaissance du fonctionnement et du règlement intérieur.

Signature du ou des parents :

*VILLE DE HOUILLES*



**LIVRET D'ACCUEIL  
ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE  
2024-2025**

**A retourner signer au service jeunesse afin de valider  
l'inscription de votre enfant**

LE GINKGO – service Jeunesse

7/9, Boulevard Jean Jaurès

78800 HOUILLES

☎ : 01.61.04.42.63

✉ : [hij@ville-houilles.fr](mailto:hij@ville-houilles.fr)



VILLE DE  
HOUILLES

## QU'EST-CE QUE L'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ ?

L'objectif de l'accompagnement à la scolarité est d'aider les collégiens à mieux s'organiser, à acquérir des méthodes de travail, à consolider les apprentissages mais aussi valoriser les connaissances individuelles et les acquis informels. Il est prétexte à développer l'ouverture culturelle et citoyenne, ainsi des activités et des sorties seront proposées.

### Côté Collèges

Les collèges peuvent orienter/conseiller à des élèves de s'inscrire au dispositif.

Des échanges entre la coordinatrice et les collèges permettront de faire le point sur l'évolution du comportement et des apprentissages de chaque jeune tout au long de l'année.

### Côté Jeunes

Ils sont accueillis en période scolaire **deux fois par semaine de 17h30 à 19h**, lundi et jeudi de préférence pour les élèves de 6ème et 5ème, mardi et vendredi de préférence pour les élèves de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>.

L'accueil a lieu au GINKGO (dans plusieurs salles, matériel informatique...) et sont encadrés par des accompagnateurs scolaires.

### Côté Parents

L'accompagnement scolaire vise également à soutenir les parents dans leur rôle éducatif, c'est pourquoi dans une volonté de suivi individualisé du jeune, des entretiens permettront de faire le point sur la scolarité de chacun.

Un accompagnement à l'orientation sera également proposé pour les élèves de troisième et leurs familles.

En avril et en juin, deux temps forts permettront aux parents de rencontrer les accompagnateurs, mais également de découvrir leurs enfants sous un nouveau jour car ce sont eux qui animeront les soirées.

Pour que les séances d'accompagnement à la scolarité se passent aux mieux, il est important que chacun s'engage à respecter le cadre de l'activité et son fonctionnement.

## **FONCTIONNEMENT**

### ▪ Inscriptions

L'inscription, valable de novembre à juin, est gratuite. Il est obligatoire de participer aux 2 séances hebdomadaires. Tout changement de situation concernant la venue de l'enfant doit être rapidement signalé.

### ▪ Responsabilité

La ville de Houilles ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol, perte ou détérioration d'effets personnels ou de tout objet de valeur.

En dehors de la structure et des horaires de l'accompagnement à la scolarité, les jeunes ne sont plus sous la responsabilité des accompagnateurs scolaires.

### ▪ Déroulement des séances

Les séances d'accompagnement à la scolarité sont généralement organisées en 3 parties :

1. L'accueil : moment de transition avant de commencer la séance
2. « Aide aux devoirs »
3. Ateliers ou activités ludiques pour travailler la méthodologie, l'organisation ou l'ouverture culturelle.

Ce déroulement peut être amené à évoluer.

## **REGLEMENT INTÉRIEUR**

### ▪ Respect des Horaires

Les séances d'accompagnement scolaire commencent à 17h30.

Le jeune peut arriver jusqu'à 17h50 si leur emploi du temps le justifie. Il s'engage à respecter les horaires.

En cas d'absence et ou de retard, les **parents** ou les responsables s'engagent à prévenir le coordinateur de l'accompagnement scolaire, ou l'accueil du service jeunesse.

### ▪ Respect du matériel et du groupe

Il est indispensable de respecter le bien être de chacun, cela signifie que chaque participant doit pouvoir bénéficier de calme et de l'écoute complète de l'équipe.

Afin de vous aider, un ensemble de livres et de manuels est mis à votre disposition. Il vous appartient de l'utiliser convenablement et de le rendre dans son état initial.

Pour pouvoir réaliser son travail scolaire dans les meilleures conditions possibles, chacun est prié de veiller à avoir le matériel scolaire adéquat.